

La prime relative aux dividendes exaspère le Medef 53

« C'est une prime électorale ! »

Sarkozy a raison : il est inadmissible de distribuer des bonus à ses actionnaires dans le contexte actuel », avoue le président du Medef 53, Laurent Lairy. « Mais soyons lucides, la Mayenne ce n'est pas le CAC 40 ! », nuance-t-il immédiatement. A l'heure où le gouvernement veut imposer aux entreprises de plus de 50 salariés le versement d'une prime, le Medef demande de relativiser. « Notre département sera fortement affecté par cette mesure, car l'économie locale est surtout patrimoniale », explique Laurent Lairy. Pour faire simple, cela veut dire que les bénéfices perçus sont — la plupart du temps — réinjectés dans les investissements mêmes des entreprises. « La marge réalisée permet aux sociétés de rester compétitives par rapport aux autres », illustre le président. « Même une entreprise comme Lactalis, qui en plus de ses actionnaires investit beaucoup de son patrimoine dans sa propre activité, pourrait avoir du mal à se relever si on lui



Laurent Lairy est opposé à cette mesure gouvernementale qui risque de fragiliser les entreprises mayennaises.

demandait de déboursier une enveloppe de 120 000 euros, imprévue. » Toujours selon Laurent Lairy, la loi sur la prime relative aux dividendes ralentirait plutôt l'activité en Mayenne. « Nous allons même avoir à faire à l'émergence d'entreprises à deux vitesses : celles de plus de cinquante salariés qui devront reverser de l'argent à leurs employés, et celles de moins de cinquante qui donneront l'impression aux salariés de les

laisser tomber. » Et d'ajouter « cela risque même de pénaliser les entreprises de 45 salariés, qui verront leur main d'œuvre les délaissier pour se diriger vers les structures plus importantes. » Le Medef voit même un risque plus grave : celui de la délocalisation en l'étranger, « là où on n'impose pas aux patrons de payer des primes en fonction du nombre de salariés. » Pour que ces primes ne posent plus problème, le Medef estime qu'il

faudrait d'abord réformer l'intéressement aux bénéfices de l'entreprise, avant de créer des lois contraignantes. Il faudrait également que les entreprises concernées soient celles de plus de 500 salariés, « car à partir de ce nombre, on peut dire que les entreprises sont vertueuses et peuvent se permettre de reverser des primes ». Primes qui devraient être « discutables, négociables, et non pas obligatoires. »